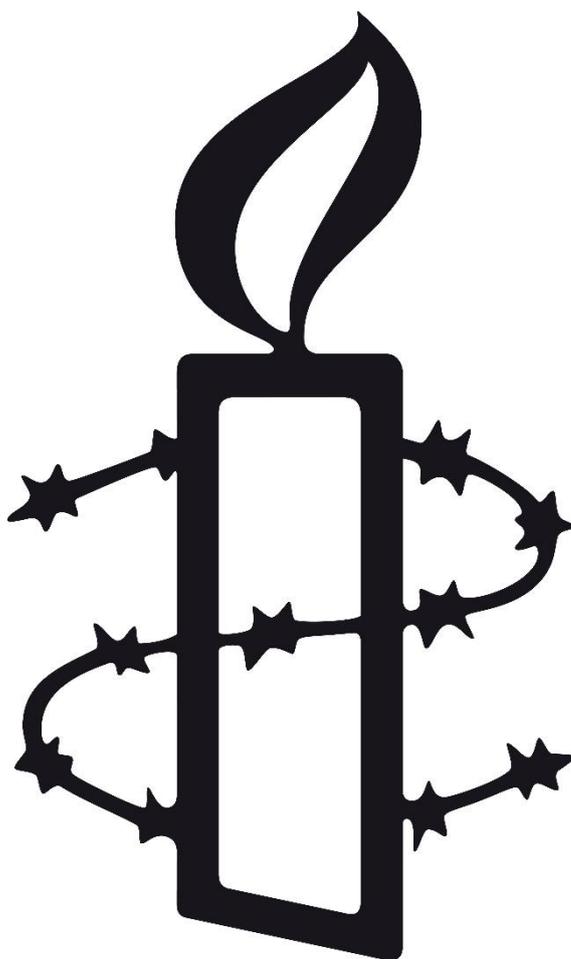


# CANADA

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD  
DES FEMMES



# TABLE DES MATIÈRES

<b>LES DROITS AUTOCHTONES</b>	<b>3</b>
<b>LA MONTÉE DES FÉMINICIDES</b>	<b>4</b>
<b>LA HAINE ET LES POLITIQUES ANTI-2ELGBTQQIA+</b>	<b>5</b>
<b>LA VIOLENCE SEXISTE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE</b>	<b>5</b>
<b>LES DROITS DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DU SEXE</b>	<b>6</b>
<b>LES DROITS DES MIGRANTS ET LE DROIT À LA NON-DISCRIMINATION</b>	<b>6</b>
<b>LA VIOLENCE DU CANADA À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES PERSONNES LGBTI+ À L'ÉTRANGER</b>	<b>7</b>
<b>L'ENGAGEMENT DU CANADA AUPRÈS DES MÉCANISMES DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS</b>	<b>9</b>
<b>MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES</b>	<b>9</b>

Amnistie internationale présente ce mémoire avant la révision du 10<sup>e</sup> examen périodique du Canada par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Ce document porte sur les droits des femmes autochtones, l'augmentation du nombre de féminicides, les crimes haineux visant l'orientation sexuelle et l'identité de genre, la violence sexiste facilitée par la technologie, les droits des travailleuses du sexe, les droits des femmes migrantes, les obligations extraterritoriales ainsi que l'engagement du Canada envers les mécanismes des droits humains.

# LES DROITS AUTOCHTONES

## LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES AUTOCHTONES DÉFENSEURES DE LA TERRE ET DE L'EAU

Les recherches menées par Amnesty internationale ont permis de démontrer que les initiatives de développement des ressources en Colombie-Britannique contribuaient à créer un état de « crise permanente ». Les femmes et les filles autochtones sont particulièrement exposées à la violence domestique, à la violence sur le lieu de travail et à la violence structurelle. De nombreux facteurs sont à l'origine de cette situation, notamment la consultation limitée des peuples autochtones sur les projets de développement, l'afflux de travailleurs masculins temporaires dans ce secteur, les attitudes misogynes et racistes, et un filet de sécurité sociale saturé et sous-financé.<sup>1</sup>

Amnistie internationale a recueilli des témoignages sur les nombreuses violations des droits humains commises à l'encontre des défenseurs autochtones qui luttent contre la construction du gazoduc Coastal GasLink (CGL) qui traverse le territoire des Wet'suwet'en sans que ces derniers aient donné leur consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). La majorité des défenseurs des terres Wet'suwet'en sont des femmes.<sup>2</sup> Amnistie internationale a reçu de nombreux rapports faisant état d'incidents de violence et de discrimination fondés sur le genre perpétrés par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), par la société Forsythe Security et par des employés de CGL à l'encontre de défenseur-e-s des terres, notamment des menaces sur les ondes radio lors de déplacements dans la région, des propos agressifs et misogynes, ainsi que des menaces précises de viol.<sup>3</sup>

## DISPARITIONS ET MEURTRES DE FEMMES, DE FILLES ET DE PERSONNES AUTOCHTONES 2ELGBTQQIA+

Au Canada, les femmes et les filles autochtones sont six fois plus susceptibles de disparaître ou d'être assassinées que les femmes et les filles non autochtones. Les femmes autochtones représentent 16 % de toutes les victimes de féminicide et 11 % de toutes les femmes disparues.<sup>4</sup>

Le 3 juin 2021, le gouvernement du Canada a publié le *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones*.<sup>5</sup> Amnistie internationale a critiqué le gouvernement pour avoir pris deux ans après le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) pour publier un Plan d'action national. Ce plan a par ailleurs été jugé incomplet en raison de l'absence d'une stratégie de mise en œuvre assortie d'un échéancier précis.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Amnistie internationale, *Loin des yeux, loin du cœur. Sexe, droits autochtones et exploitation des ressources dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique*, Canada, (Index : AMR 20/5016/2016), 2016, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/5016/2016/fr/>, pp.4, 6-7.

<sup>2</sup> Amnistie internationale, *Chassé-e-s de nos terres pour les avoir défendues : Criminalisation, intimidation et harcèlement des défenseur-e-s du droit à la terre Wet'suwet'en* (Index : AMR 20/7132/2023), 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/7132/2023/fr/>, p. 52

<sup>3</sup> Amnistie internationale, *Chassé-e-s de nos terres pour les avoir défendues : Criminalisation, intimidation et harcèlement des défenseur-e-s du droit à la terre Wet'suwet'en* (Index : AMR 20/7132/2023), 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/7132/2023/fr/>, p. 52-54.

<sup>4</sup> Amnesty International Canada, *Red Dress Day 2024: Take Action on May 5*, 12 avril 2024, <https://amnesty.ca/activism-guide/red-dress-day-2024-take-action-on-may-5/>; Statistique Canada, *Décisions rendues par les tribunaux dans les causes d'homicides de femmes et de filles autochtones, 2009 à 2021*, 4 octobre 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2023001/article/00006-fra.htm>

<sup>5</sup> 2ELGBTQQIA+ est l'acronyme adopté par le Comité 2ELGBTQQIA. Cet acronyme représente les personnes aux deux esprits (et bispirituelles), lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuées, ainsi que les personnes faisant partie des communautés de la diversité sexuelle et de genre qui utilisent une autre terminologie. Depuis 2022, l'acronyme 2ELGBTQI+ est plus fréquemment employé.

<sup>6</sup> Amnistie internationale, *Submission to the UN Committee on the Elimination of Discrimination Against Women on the Occasion of the Day of General Discussion for the Elaboration of a General Recommendation* (en anglais seulement) (Index : IOR 40/4313/2021), 2021, <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2021/07/IOR4043132021ENGLISH.pdf>, p. 4.

Bien que le Canada ait investi dans des initiatives pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, ces efforts avancent lentement.<sup>7</sup> En 2024, Amnistie internationale et des représentants de la nation Secwépemc ont présenté un mémoire au Comité permanent de la condition féminine dans lequel ils exhortent les autorités à mettre en œuvre le système d’alerte robe rouge par le biais d’une mobilisation significative et de la création conjointe, avec les femmes autochtones et les défenseur-e-s des personnes 2ELGBTQQIA+, les chefs autochtones et les organisations dirigées par des Autochtones.<sup>8</sup>

### Recommandations

Le Canada doit :

- S’assurer que des études d’impact soient menées avant l’approbation de tout projet d’exploitation des ressources ayant une incidence sur les droits des peuples autochtones; que ces études intègrent une analyse complète des impacts sur les peuples autochtones, y compris sur les droits des femmes et des filles, et que des consultations adéquates soient menées auprès des peuples autochtones, conformément au droit international.
- Créer une stratégie de mise en œuvre du Plan d’action national assortie d’échéances. Cette stratégie doit être dirigée par des Autochtones, tenir compte des traumatismes vécus, être adaptée aux réalités culturelles et décrire comment les 231 appels à la justice seront mis en œuvre pour prévenir et mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes autochtones 2ELGBTQQIA+.

## LA MONTÉE DES FÉMINICIDES

Le féminicide, ou le meurtre de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA+, représente un problème de taille au Canada. Depuis 2018, près de 850 femmes et filles ont été tuées, soit en moyenne un féminicide toutes les 48 heures.<sup>9</sup> Les organisations communautaires ne cessent de demander aux gouvernements provinciaux et aux municipalités qu’ils déclarent que la violence entre partenaires intimes constitue une épidémie, comme le recommande le projet de loi 173 de l’Ontario, *Loi de 2024 sur l’épidémie de violence entre partenaires intimes*.<sup>10</sup>

Comme le féminicide n’est pas défini comme un crime distinct dans le Code criminel du Canada, la plupart des recherches sur ce phénomène s’appuient sur des données sur les féminicides rapportées par les médias et provenant de données déclarées par la police, ce qui peut souvent conduire à une sous-déclaration. L’absence de données ventilées précises a contribué à la sous-déclaration des féminicides.<sup>11</sup>

### Recommandations

Le Canada doit :

- Reconnaître le féminicide comme un crime distinct. Cette reconnaissance est essentielle pour rendre l’accès à la justice plus équitable.
- Introduire des mécanismes précis de collecte de données ventilées par origine ethnique et de signalement des féminicides perpétrés contre les femmes noires, autochtones, racisées et les personnes 2ELGBTQQIA+.
- Le gouvernement de l’Ontario doit adopter immédiatement le projet de loi 173.

---

<sup>7</sup> Amnistie internationale, *Canada : Fouillez les décharges pour ramener chez elles les dépouilles de ces femmes autochtones*, 24 août 2023, <https://amnistie.ca/sinformer/2023/canada/canada-fouillez-les-decharges-pour-ramener-chez-elles-les-depouilles-de-ces>

<sup>8</sup> Parlement du Canada : Comité permanent de la condition féminine (FEWO), *Mémoire présenté dans le cadre de l’étude sur la mise en œuvre d’une alerte robe rouge au Canada*, 18 avril 2024, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/FEWO/Brief/BR13049713/br-external/AmnestyInternationalCanada-067-240419-012-f.pdf>

<sup>9</sup> Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation, *#Cestunféminicide : Comprendre les meurtres de femmes et de filles liés au sexe et au genre au Canada de 2018 à 2022*, 2023, <https://femicideincanada.ca/cestunf%C3%A9micide2018-2022.pdf>, p. 5.

<sup>10</sup> Assemblée législative de l’Ontario, *Projet de loi 173, Loi de 2024 sur l’épidémie de violence entre partenaires intimes*, <https://www.ola.org/fr/affaires-legislatives/projets-loi/legislature-43/session-1/projet-loi-173>

<sup>11</sup> Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, 2019, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>; Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation, *#Cestunféminicide: Comprendre les meurtres de femmes et de filles liés au sexe et au genre au Canada de 2018 à 2022*, 2023, <https://femicideincanada.ca/cestunf%C3%A9micide2018-2022.pdf>.

# LA HAINE ET LES POLITIQUES ANTI-2ELGBTQQIA+

En 2023, les crimes haineux ciblant l'orientation sexuelle et l'identité de genre ont augmenté de 69 % par rapport à l'année précédente, tandis que les crimes haineux déclarés par la police ont augmenté pour la troisième fois en quatre ans.<sup>12</sup> Amnesty internationale s'est déclarée très préoccupée par la hausse alarmante des taux de crimes haineux et des menaces de violence envers les personnes 2ELGBTQQIA+, qui sont exacerbées par la désinformation et par les lois anti 2ELGBTQQIA+.<sup>13</sup>

En 2023, les provinces de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick ont chacune adopté des lois concernant les enfants de moins de 16 ans dans les écoles, exigeant le consentement des parents pour l'utilisation du prénom et des pronoms choisis par l'enfant en fonction de son identité de genre.<sup>14</sup> En 2024, l'Alberta a adopté des mesures limitant l'accès des étudiants à des soins de santé d'affirmation de genre et restreignant les discussions sur l'identité de genre, la diversité sexuelle et l'éducation sexuelle complète à l'école.<sup>15</sup>

## Recommandations

Tous les paliers de gouvernement doivent réaffirmer leurs engagements à protéger les droits des communautés 2ELGBTQQIA+ en :

- Veillant à ce que la haine et la discrimination anti-2ELGBTQQIA+ soient abordées avec sérieux, notamment par le biais de consultations avec les communautés, les organisations et les défenseurs des 2ELGBTQQIA+ en vue de la mise en œuvre efficace du Plan d'action fédéral pour les 2ELGBTQI+.
- Abrogeant les lois préjudiciables et en favorisant la mise en place d'environnements et de soins d'affirmation du genre inclusifs pour les communautés 2ELGBTQQIA+ dans les systèmes scolaires provinciaux et dans le domaine du sport.<sup>16</sup>
- Assurant un financement durable pour les organisations communautaires dirigées par des personnes 2ELGBTQQIA+ afin de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la haine.
- Nommant un représentant spécial chargé de fournir des conseils et de plaider en faveur de la lutte contre la montée de la haine anti-2ELGBTQQIA+ au Canada et de la prévention de celle-ci.

# LA VIOLENCE SEXISTE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE

La cyberintimidation, le harcèlement en ligne, le partage non consenti d'images intimes, la divulgation de données personnelles, les fausses alertes malveillantes, les menaces de mort et l'utilisation de logiciels espions pour suivre ou contrôler les individus ne sont que quelques-unes des manifestations de la façon dont la technologie peut être utilisée pour intimider, contrôler et nuire aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+. Les femmes autochtones, noires et racialisées et les personnes 2ELGBTQQIA+ sont ciblées de manière disproportionnée par les menaces, la violence et les abus racistes en ligne.<sup>17</sup>

## Recommandations

Le Canada doit :

- Assurer un financement dédié à la collecte de données ventilées par sexe, origine ethnique et autres caractéristiques.

---

<sup>12</sup> Statistique Canada, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2023 », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240725/dq240725b-fra.htm>

<sup>13</sup> « Les déclarations de Pierre Poilievre au sujet des femmes transgenres sont une distraction dangereuse », selon Amnesty internationale Canada, 26 février 2024, <https://amnistie.ca/sinformer/2024/canada/les-declarations-de-pierre-poilievre-au-sujet-des-femmes-transgenres-sont-une>.

<sup>14</sup> Saskatchewan, Loi 137, Loi modificative de 2023 sur l'éducation (Déclaration des droits des parents), LS 2023, c 46; Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Politique 713 – Orientation sexuelle et identité de genre, 2023, <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/policies-politiques/f/713.pdf>

<sup>15</sup> Amnesty internationale Canada, *Amnesty International Canada condemns 'appalling' anti-trans policy changes in Alberta* (en anglais seulement), 2 février 2024, <https://amnesty.ca/human-rights-news/appalling-anti-trans-policy-changes-in-alberta/>.

<sup>16</sup> Egale Canada, *2SLGBTQI+ Sport Inclusion* (en anglais seulement), août 2024, <https://egale.ca/egale-in-action/sportinclusion/>.

<sup>17</sup> Amnesty internationale Canada, *Canada must end Technology Facilitated Gender Based Violence* (en anglais seulement), 5 juillet 2024, <https://amnesty.ca/activism-guide/canada-must-end-technology-facilitated-gender-based-violence/>.

- Veiller à l'application d'une analyse intersectionnelle des violations des droits humains et des abus subis par les communautés 2ELGBTQQIA+ dans les environnements en ligne.

## LES DROITS DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DU SEXE

En réponse à la décision de la Cour suprême dans le dossier *Canada (Procureur général) c. Bedford, Lebovitch et Scott (Bedford)*, statuant que les lois qui criminalisaient certains aspects du travail du sexe étaient inconstitutionnelles, le Canada a promulgué la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE). Cette loi criminalise l'achat de services sexuels, parmi d'autres dispositions qui suivent un modèle de « fin de la demande » visant à terme à éliminer le travail du sexe.<sup>18</sup> La LPCPVE oblige les travailleuses et les travailleurs du sexe à exercer leurs activités dans la clandestinité, ce qui compromet leur sécurité, et leur interdit de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité. Un recours constitutionnel contre certaines dispositions de la LPCPVE a été déposé auprès de la Cour Suprême du Canada.

### Recommandations

Le Canada doit :

- Abroger la LPCPVE et décriminaliser toutes les formes de travail du sexe consensuel afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des travailleuses et travailleurs du sexe.

## LES DROITS DES MIGRANTS ET LE DROIT À LA NON-DISCRIMINATION

### LES SERVICES DE GARDE POUR LES FAMILLES EN DEMANDE D'ASILE AU QUÉBEC

En 2018, les familles en demande d'asile ont été privées de l'accès aux services de garde subventionnés, suite à la réinterprétation par le ministère de la Famille de l'article 3 du *Règlement sur la contribution réduite*.<sup>19</sup> En juin 2019, une contestation judiciaire a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom d'une demandeuse d'asile touchée par cette mesure, afin de faire annuler l'article 3. De nombreux motifs ont été invoqués, notamment le droit à l'égalité, compte tenu de l'impact disproportionné sur les femmes, en particulier les mères célibataires. Le 25 mai 2022, la Cour supérieure du Québec a statué en faveur de la plaignante. Malgré la décision de la Cour, une directive interne a été envoyée le 26 mai par le ministre de la Famille aux garderies financées par le gouvernement, stipulant que les critères d'accès aux garderies subventionnées demeuraient inchangés. Les familles demanderessees n'ont donc pas pu avoir accès à ces services tant que la procédure d'appel était en cours. Le 29 mai, le gouvernement du Québec a fait appel de la décision. Le 7 février 2024, la Cour d'appel du Québec a confirmé la décision du tribunal de première instance, estimant que l'exclusion des familles en demande d'asile des services de garde subventionnés était discriminatoire et violait le principe de l'égalité des sexes.<sup>20</sup> Bien que l'accès de ces familles aux services de garde subventionnés ait été rétabli, le gouvernement du Québec a décidé d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada.

### LE PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Les femmes migrantes qui travaillent au Canada avec des permis de travail fermés liés à un employeur spécifique dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires sont exposées au risque d'exploitation par le travail et à d'autres violations des droits humains, notamment le vol de salaire, les longues heures de travail et les conditions de travail dangereuses, entre autres. Comme les employeurs contrôlent leur statut migratoire, ces travailleuses n'ont pas accès à des recours adéquats en cas de violations de leurs droits.<sup>21</sup> Ces femmes subissent des formes de discrimination et d'abus intersectionnels au travail, en raison notamment de leur sexe, de leur origine ethnique et de leur situation socio-économique.

---

<sup>18</sup> Amnistie internationale Canada, *Q&A : Policy to Protect the Human Rights of Sex Workers (en anglais seulement)*, 26 mai 2016, <https://www.amnesty.org/en/qa-policy-to-protect-the-human-rights-of-sex-workers/>.

<sup>19</sup> Québec, *Règlement sur la contribution réduite, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, chapitre S-4.1.1,r.1, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-4.1.1,%20r.%201>.

<sup>20</sup> Procureur général du Québec c. Kanyinda, 2024 QCCA 144, <https://canlii.ca/t/k2p53>.

<sup>21</sup> Canada : Mémoire au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration : Étude sur les permis de travail fermés et les travailleurs étrangers temporaires, 30 novembre 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/7485/2023/fr/>.

Lors de sa visite au Canada en 2023, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage a déclaré que « les volets agricoles et de rémunération peu élevée du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) constituent un terrain propice aux formes contemporaines d'esclavage » en raison du régime de permis de travail spécifique à l'employeur et de l'insuffisance des recours en cas de violation des droits.<sup>22</sup>

## LA LOI QUÉBÉCOISE SUR LA LAÏCITÉ

La *Loi sur la laïcité de l'État* du Québec (« Loi 21 »), adoptée en 2019, interdit à certains employés du secteur public de porter des symboles religieux dans l'exercice de certaines fonctions publiques, notamment celle d'enseignant.<sup>23</sup> Cette mesure a un impact disproportionné sur les minorités religieuses, notamment sur les femmes musulmanes.<sup>24</sup> Or, au moment de l'adoption de la loi, le gouvernement du Québec a invoqué la clause dérogatoire de la Charte canadienne et de la Charte québécoise pour éviter que celle-ci ne soit invalidée, même si elle devait déroger à certains droits, notamment au droit à la non-discrimination et à la liberté de religion. La Cour supérieure du Québec a estimé que certains articles de la loi 21 violaient de manière injustifiée certains droits fondamentaux, mais en raison de l'utilisation de la clause dérogatoire, elle n'a pas pu annuler les autres dispositions de la loi pour violation du droit à l'égalité et du droit à la liberté de religion, d'expression et d'association. La Cour d'appel a infirmé la conclusion selon laquelle cette loi violait les droits des minorités linguistiques, mais a reconnu que le recours à la clause dérogatoire l'empêchait d'annuler la loi au motif d'une violation du droit à la non-discrimination et du droit à la liberté de religion, d'expression et d'association.<sup>25</sup>

### Recommandations

Le Canada doit :

- Abolir le régime de permis de travail fermé pour les travailleuses et travailleurs migrants dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, et remplacer ces permis par des permis de travail ouverts.
- Travailler avec le Québec (et les autres provinces) pour obtenir l'engagement que le recours à la clause dérogatoire soit limité aux seules situations où il est démontré que la législation en question n'est pas discriminatoire et qu'il existe un « risque public exceptionnel menaçant la survie de la nation » et/ou que les droits d'une minorité sont en jeu, ce qui justifie son utilisation.<sup>26</sup>

## LA VIOLENCE DU CANADA À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES PERSONNES LGBTI+ À L'ÉTRANGER

### LE SOUTIEN AUX OPÉRATIONS MILITAIRES D'ISRAËL DANS LA BANDE DE GAZA OCCUPÉE

Amnistie internationale a recueilli des preuves accablantes de crimes de guerre commis par les forces israéliennes lors des bombardements intenses menés dans la bande de Gaza occupée, qui ont entraîné des déplacements massifs et la mort de plus de 39 677 Palestiniens.<sup>27</sup> Les femmes et les filles de Gaza ont été victimes d'horribles violences. Les restrictions imposées par Israël en matière d'aide humanitaire constituent une violation du droit humanitaire international et empêchent les femmes d'avoir accès à des produits d'hygiène de base. Plus de 155 000 femmes

<sup>22</sup> Tomoya Obokata, *Visite au Canada, du 23 août au 6 septembre 2023*, Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g24/120/98/pdf/g2412098.pdf>.

<sup>23</sup> LégisQuébec, *Loi sur la laïcité de l'État*, à jour au 6 mai 2024, c. L-0.3, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/document/cs/L-0.3>.

<sup>24</sup> Amnistie internationale Canada francophone, *Aperçu 2022 des droits humains au Canada, 2022*, [https://amnistie.ca/sites/default/files/2022-09/AI-Apercu\\_Droits\\_Humains\\_2022-Final.pdf](https://amnistie.ca/sites/default/files/2022-09/AI-Apercu_Droits_Humains_2022-Final.pdf).

<sup>25</sup> La Cour supérieure du Québec a déclaré inopérants plusieurs articles de la loi pour violation de la *Charte canadienne des droits et libertés*, voir : Cour supérieure du Québec, *Hak c. Procureur général du Québec, 2021 QCCS 1466 (CanLII)*, <https://canlii.ca/t/jff8f>.

<sup>26</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Assemblée générale de l'ONU, 16 décembre 1966, Article 4, <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanismes/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights>.

<sup>27</sup> Amnistie internationale, *Damning evidence of war crimes as Israeli attacks wipe out entire families in Gaza*, 20 octobre 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/10/damning-evidence-of-war-crimes-as-israeli-attacks-wipe-out-entire-families-in-gaza/> (en anglais seulement); Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, *Occupied Palestinian Territory – Reported Impact Since 7 October, 2023* (en anglais seulement), <https://www.ochaopt.org/>.

enceintes et de mères allaitantes de Gaza ne bénéficient pas d'une alimentation adéquate.<sup>28</sup> Selon le Fonds des Nations Unies pour la population, 180 femmes accouchent tous les jours sans aide médicale ni soulagement de la douleur.<sup>29</sup>

Au cours des dernières années, les ventes d'armes du Canada à Israël ont considérablement augmenté, alors que les exportations en 2023 ont atteint un niveau record de plus de 30,6 millions de dollars canadiens et que 193 nouvelles licences d'exportation ont été accordées.<sup>30</sup> Pour la seule période du 7 octobre au 6 décembre 2023, 28,5 millions de dollars de nouvelles exportations militaires vers Israël ont été approuvés, soit plus que la valeur de toutes les licences d'exportation accordées en 2022. Ces données n'incluent pas les pièces canadiennes exportées vers les États-Unis pour être intégrées dans les équipements militaires américains.<sup>31</sup>

En dépit du fait qu'ils avaient connaissance des violations du droit international humanitaire commises par Israël,<sup>32</sup> les responsables canadiens n'ont pas procédé à des examens supplémentaires des exportations militaires canadiennes vers ce pays.<sup>33</sup> Bien que le Canada ait cessé d'octroyer de nouveaux permis d'exportation de matériel militaire vers Israël à partir du 8 janvier 2024, les transferts se poursuivent sur la base des permis existants.<sup>34</sup>

## L'IMPACT DES ENTREPRISES CANADIENNES À L'ÉTRANGER

Une étude menée par Amnesty internationale a révélé que la société canadienne Ivanhoe Mines a violé les droits humains de centaines de personnes en République démocratique du Congo (RDC), qui ont été expulsées pour faire place à un vaste complexe d'exploitation minière de cuivre. Cette recherche met en évidence la violence à caractère sexiste, les éruptions cutanées et les infections vaginales dues à la contamination des cours d'eau, ainsi que les expulsions forcées qui ont un impact disproportionné sur les femmes agricultrices.<sup>35</sup>

En 2019, le gouvernement a créé le Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) pour lutter contre les violations des droits humains commises par les entreprises canadiennes à l'étranger. Il ne lui a toutefois pas donné le pouvoir d'assigner des témoins à comparaître ou de produire des documents.<sup>36</sup> Les quatorze représentants du Groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises à l'étranger ont présenté leur démission après avoir perdu confiance dans l'engagement du gouvernement à l'égard de la responsabilité internationale des entreprises.<sup>37</sup>

---

<sup>28</sup> UNICEF, « La hausse des taux de malnutrition dans la bande de Gaza menace la vie des enfants », 19 février 2024, <https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/la-hausse-des-taux-de-malnutrition-dans-la-bande-de-gaza-menace-la-vie-des-enfants>

<sup>29</sup> Fonds des Nations Unies pour la population, « Statement by UNFPA Executive Director Dr. Natalia Kanem during the Security Council open briefing on the Situation in the Middle East » (en anglais seulement), 22 novembre 2023, <https://www.unfpa.org/press/statement-unfpa-executive-director-dr-natalia-kanem-during-security-council-open-briefing>.

<sup>30</sup> Gouvernement du Canada, 2023 Exportations de marchandises et de technologies militaires, <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/controls-contrôles/military-goods-2023-marchandises-militaires.aspx?lang=fra>.

<sup>31</sup> Project Ploughshares, *Fanning the Flames: The grave risk of Canada's arms exports to Israel* (en anglais seulement), 14 décembre 2023, <https://www.ploughshares.ca/reports/fanning-the-flames-the-grave-risk-of-canadas-arms-exports-to-israel>, p.7.

<sup>32</sup> Amnesty internationale, *Israël/Territoires palestiniens occupés. « On n'est en sécurité nulle part à Gaza » : Les frappes israéliennes illégales illustrent un mépris flagrant pour la vie des Palestiniens*, 20 novembre 2023, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/11/israel-opt-nowhere-safe-in-gaza-unlawful-israeli-strikes-illustrate-callous-disregard-for-palestinian-lives/>

<sup>33</sup> Témoignages de la réunion n° 77 du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, 1<sup>re</sup> session, 44<sup>e</sup> législature, 23 octobre 2023, <https://www.ourcommons.ca/documentviewer/fr/44-1/FAAE/reunion-77/temoignages>; <https://parlvu.parl.gc.ca/Harmony/fr/PowerBrowser/PowerBrowserV2?fk=12380340>

<sup>34</sup> The Maple, *Trudeau Government Will Not Revoke Existing Permits For Israel Military Exports* (en anglais seulement), 20 mars 2024, <https://www.readthemaple.com/already-approved-military-exports-to-israel-will-continue/>.

<sup>35</sup> Amnesty internationale et IBGDH, *République démocratique du Congo : Alimenter le changement ou le statu quo? Expulsions forcées dans les mines industrielles de cobalt et de cuivre en République démocratique du Congo* (Index : AFR 62/7009/2023), 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr62/7009/2023/fr/>

<sup>36</sup> RCRCE, *L'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) : Aborder avec prudence*, avril 2020, <https://cnca-rcrce.ca/fr/2020/04/30/locre-aborder-avec-prudence/>

<sup>37</sup> Amnesty International Canada, *Government of Canada turns back on communities harmed by Canadian mining overseas, loses trust of Canadian civil society* (en anglais seulement), 11 juillet 2019, <https://amnesty.ca/human-rights-news/government-canada-turns-back-communities-harmed-canadian-mining-overseas-loses-trust-canadian/>.

En novembre 2022, le Canada a entamé des pourparlers avec l'Équateur en vue d'un accord de libre-échange, dans le but de promouvoir et de renforcer les investissements canadiens dans le secteur minier. Des femmes et des organisations autochtones et environnementales ont exprimé leur inquiétude quant au fait qu'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Équateur pourrait exacerber la situation désastreuse des droits humains dans ce pays.<sup>38</sup>

### Recommandations

Le Canada doit :

- Mettre fin à tous les transferts d'armes vers Israël, y compris les pièces et les composants transitant par les États-Unis.
- Donner au Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises la capacité de convoquer des témoins et d'exiger la production de documents afin de s'assurer que les entreprises canadiennes à l'étranger respectent les normes internationales en matière de droits humains, et plus particulièrement les droits des femmes, des jeunes filles et des personnes LGBTI+.
- Garantir qu'aucun accord de libre-échange ne sera conclu avec l'Équateur sans la tenue préalable d'une consultation transparente et sérieuse avec les femmes autochtones et les organisations dirigées par des Autochtones en Équateur, ainsi qu'avec leur consentement libre et éclairé.

## L'ENGAGEMENT DU CANADA AUPRÈS DES MÉCANISMES DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Amnistie internationale exhorte le Canada à ratifier sans plus tarder la Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail (OIT). Amnistie internationale soutient la volonté du Canada de ratifier la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, mais constate que le processus de ratification progresse lentement.

### Recommandations

Le Canada doit :

- Ratifier la Convention américaine relative aux droits de l'homme.
- Améliorer le rythme du processus d'adhésion et de ratification des traités.

## MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

Le Canada a accepté les recommandations du dernier examen périodique universel visant à mettre en place un mécanisme de suivi des recommandations des mécanismes des Nations Unies.<sup>39</sup>

### Recommandations

Le Canada doit :

- Rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées par les mécanismes de l'ONU, y compris celles du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

---

<sup>38</sup> « Amnesty International Canada's submission to public consultations on a potential free trade agreement between Canada and Ecuador » (en anglais seulement), février 2023, <https://amnesty.ca/human-rights-news/amnesty-international-canadas-submission-to-public-consultations-on-a-potential-free-trade-agreement-between-canada-and-ecuador/>.

<sup>39</sup> Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, Additif, Observation sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État examiné*, A/HRC/55/12/Add.1, 15 mars 2024, <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g24/045/09/pdf/g2404509.pdf>.

- Expliquer de quelle manière il entend collaborer avec les provinces et les territoires pour aller au-delà des discussions sur une éventuelle mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

**Amnistie internationale est un mouvement mondial regroupant plus de dix millions de sympathisants qui font campagne pour un monde où les droits humains de chacun sont respectés.**

**Notre vision est celle d'un monde où les personnes au pouvoir tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenues de rendre des comptes.**

**Indépendants de tout gouvernement, de toute idéologie politique de tout intérêt économique et de toute religion, nous sommes financés surtout par nos membres et les dons de particuliers. Nous avons la conviction qu'en agissant avec solidarité et compassion avec les gens du monde entier, nous pouvons changer nos sociétés pour le mieux.**

## Coordonnées



info@amnesty.org



facebook.com/  
AmnestyGlobal



@Amnesty



amnesty.org



Amnesty International  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
London WC1X 0DW, UK

Sauf indication contraire, le contenu de ce document est placé sous licence Creative Commons (attribution, non commercial, pas de dérivés, international 4.0) (voir [creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode))

Lorsque des éléments sont attribués à un détenteur de droits d'auteur autre qu'Amnistie internationale, ceux-ci ne sont pas couverts par la licence Creative Commons.

Pour plus d'informations, consultez la [page des autorisations](#) sur le site d'Amnistie internationale.

Index : **AMR 20/8487/2024**

Publication : **septembre 2024**

Langue originale : **Anglais**

© Amnistie internationale 2024